

FGJ - SECONDAIRE

VOLET FACULTATIF (ANNÉES 1, 2, 3, 4 et 5) (Pour tous les enseignants qui en sont à leurs <u>cinq premières années d'enseignement</u>)	
Accompagnement	Jumelage avec un mentor IPE ¹ (Obligatoire lors des deux premières années si possible)
Formations recommandées An 1	Introduction à la profession enseignante au CSSDM - Secondaire (3 capsules d'environ 60 minutes à visionner en asynchrone sur le temps de travail) : IPEPS024 – Demain j'enseigne – Planification secondaire IPEPS025 – Demain j'enseigne – Gestion de classe secondaire IPEPS026 – Demain j'enseigne – Communication aux parents secondaire
Autres formations offertes par l'équipe IPE	IPE101 – Gestion de classe au secondaire IPEPS018 – Enseigner en contexte montréalais IPEPS019 – Élèves HDAA, les PI et les DAP IPEPS017 – Communiquer avec les parents de vos élèves IPEPS028 – Gestion de classe – Concepts généraux IPETIC017* – Ressources éducatives numériques (REN) pour IPE TIC147* – Smart Notebook et Lumio (TNI) IPETIC020 – Microsoft 365 et TEAMS <i>*Offerte en capsule asynchrone</i>
Soutien pédagogique	Soutien pédagogique par une conseillère pédagogique de l'IPE ou des services éducatifs pour les enseignants qui en font la demande à leur direction d'établissement.
Soutien à distance	Soutien à distance offert par les conseillères pédagogiques de l'IPE pour les enseignants en insertion professionnelle, les accompagnateurs/mentors et les directions/directions adjointes d'établissement (écoute, recherche de solutions, etc.)

VOLET COMPLÉMENTAIRE (ANNÉES 1, 2, 3, 4 et 5) (Pour tous les enseignants qui en sont à leurs <u>cinq premières années d'enseignement</u>)	
Formations supplémentaires	Offre de formation des Services éducatifs Consultez Folio pour plus de détails.
Ces formations ne sont pas financées par le programme IPE. Les enseignants intéressés doivent faire une demande au CLP.	
Soutien pédagogique	Soutien au besoin des conseillers pédagogiques disciplinaires Sites pédagogiques du CSSDM (Services éducatifs)

¹ Voir le document Tableau des rôles et responsabilités des intervenants IPE – FGJ-FGA pour des précisions